

**AUTORISATION D'OCCUPER LE DOMAINE PUBLIC  
N° 2023 – TEMP 69**

Demande présentée le : 14 juin 2023

Par : LEBREDONCHEL Christophe

sis : 5 impasse de l'Hôtel de Ville à JUZIERS (78820)

Au bénéfice de : lui-même

Adresse :

Surface occupée : un fourgon

Le maire,

Vu la demande d'autorisation d'occuper le domaine public susmentionnée,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L 581-8, L 581-18 et R 581-55 à R 581-79,

**ARRETE**

**Article 1 :** Monsieur LEBREDONCHEL Christophe est autorisé à occuper le domaine public avec son fourgon sis 2 bis avenue de la gare à JUZIERS (78)

**le vendredi 16 juin 2023 de 08 à 18 heures 00**

**Article 2 :** Cet emménagement nécessitera :

- Traversée obligatoire des piétons ;
- Information des riverains les plus proches susceptibles d'être embarrassés par la gêne occasionnée.

**Article 3.** Monsieur LEBREDONCHEL Christophe est occupant temporaire du domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

**Article 4.** Monsieur le commissaire de police, M. le responsable de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Notification sera faite à l'intéressé.

A JUZIERS, le 14 juin 2023

Le maire, Ketty VARIN



Dossier suivi par :

**Philippe MILLET**

Tél : 06 43 05 91 08

police.municipale@juziers.org